

RECU LE 26 SEP. 2025

EN MAIRIE DE CHATEL-EN-TRIEVES

Madame Fanny LACROIX  
Maire de Châtel-en-Trièves  
Mairie  
97 chemin de Grignolet  
38710 Châtel-en-Trièves

Grenoble, le 25 septembre 2025

Nos réfs : JG/BP/MC 25.060

**Objet : Avis de mise à disposition du public dans le cadre de la procédure de modification simplifiée n°1 du SCoT de la grande région de Grenoble.**

Madame le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier de la modification simplifiée n°1 du SCoT de la grande région de Grenoble sera prochainement mis à disposition du public. Cette modification a pour objet unique la définition d'une trajectoire territorialisée de réduction du rythme de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, en application de la loi Climat et résilience.

Le dossier sera mis à disposition du public du **lundi 6 octobre 2025 au jeudi 6 novembre 2025 inclus**, dans les conditions suivantes :

- **Lieu de consultation** : au siège de l'EP SCoT – 44, avenue Marcelin Berthelot – 38100 Grenoble
- **Horaires d'ouverture au public** : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30
- **Consultation en ligne** : <https://scot-region-grenoble.org>

Pendant toute la durée de la mise à disposition, le public pourra formuler ses observations, avis et contributions au Président de l'EP SCoT :

- par courrier à l'adresse suivante : 44, avenue Marcelin Berthelot – 38100 Grenoble
- dans le registre mis à disposition à cet effet au siège de l'établissement
- et/ou par voie électronique à l'adresse : [modification.simplifiee1@scot-region-grenoble.org](mailto:modification.simplifiee1@scot-region-grenoble.org)

À l'issue de cette mise à disposition, un bilan sera présenté devant le Comité syndical qui en délibérera et adoptera la modification simplifiée n°1, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis reçus et des observations formulées lors de la mise à disposition.

Je vous saurais gré de bien vouloir assurer l'information du public dans votre commune, notamment par voie d'affichage, conformément à la réglementation en vigueur et nous retourner le certificat ci-joint.

L'équipe de l'EP SCoT reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,



Joël GULLON

PJ : un certificat d'affichage  
une affiche d'avis de mise à disposition

## AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

# MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU SCoT DE LA GRANDE REGION DE GRENOBLE

Par arrêté en date du 9 septembre 2025, le Président de l'Etablissement public du SCoT informe :

\*\*\*\*\*

### La mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 1 se déroulera du lundi 6 octobre au jeudi 6 novembre 2025 inclus

\*\*\*\*\*

Le projet de modification simplifiée n°1 du SCoT de la grande région de Grenoble (Greg) a pour objet unique la définition d'une trajectoire territorialisée de réduction du rythme de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Soumis à évaluation environnementale, le projet a fait l'objet d'une concertation préalable du 17 février au 4 avril 2025, dont le bilan a été approuvé par le Comité syndical de l'EP SCoT.

Conformément à la délibération 25-XIII du 17 juin 2025 relative aux modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 du schéma de cohérence territoriale de la grande région de Grenoble (SCoT de la Greg), l'ensemble des documents du dossier de modification simplifiée n°1 sera téléchargeable sur le site de l'EP SCoT <http://scot-region-grenoble.org> et consultable en format papier au siège de l'Etablissement, avec un registre à disposition.

Le siège de l'Etablissement public du SCoT de la Grande région de Grenoble, situé au 44 avenue Marcelin Berthelot à Grenoble (38 100), sera accessible du lundi au vendredi entre 8h30 et 17h30.

Le public pourra également adresser des observations, avis et contributions au Président de l'Etablissement Public du SCoT de la grande région de Grenoble par courrier à l'adresse postale de l'EP SCoT ou par courrier électronique [modification.simplifiee1@scot-region-grenoble.org](mailto:modification.simplifiee1@scot-region-grenoble.org).

A l'issue de la mise à disposition du public, un bilan sera présenté par le Président de l'EP SCoT devant le Comité syndical qui en délibérera et adoptera la modification simplifiée n°1, le cas échéant modifiée pour tenir compte des avis et des observations formulées lors de la mise à disposition.

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

Collectivité \_\_\_\_\_

Atteste avoir affiché du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

l’avis de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée °1 qui se déroulera du lundi 6 octobre au jeudi 6 novembre 2025 inclus.

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Cachet et Signature

A retourner à l’EP SCoT

Par mail à : [mara.calabro@scot-region-grenoble.org](mailto:mara.calabro@scot-region-grenoble.org)

Ou par courrier à : EP SCoT - 44, avenue Marcelin Berthelot 38100 GRENOBLE